CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63859** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/1990

Raison sociale : ENTREPRISE KERAMBRUN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/12/2021

Capital : 100 000

RUE PIERRE HUET
ZONE INDUSTRIELLE
22300 LANNION

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUINGAMP B436150015

Siret : 436 150 015 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5046772

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 229138X1244000/001589806/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 229138X1244000/001589806/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/06/2026

Téléphone : 02 96 48 44 76 **Fax :** 02 96 48 31 69

Portable : 06 14 96 58 41

Responsabilité légale :
KARPAM (905 075 156) / LE SAINT PIERRE-YVES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.kerambrun-btp.fr

E-mail : pyls@kerambrun-btp.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 509 147 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	8	08/07/2026
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	7	03/07/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 11:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.